

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 22 MARS 2006

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Mme Karin POPINEAU et indique que M. Christian DIDIER, suivant de la liste BASSENS ENSEMBLE, ayant accepté et étant présent, est installé comme membre du Conseil Municipal de la Commune de BASSENS.

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 25 Janvier 2006,
M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- | | |
|-----------------|--|
| 26/01/06 | REFLEXION SUR URBANISME COMMUNAL :
ETUDE DE VOIRIE SUR LE SECTEUR DE LA FERME (F. HULLIARD & P. TETAZ) |
| 26/01/06 | AMENAGEMENT RD8 & RD9 ENTRE RUE DE L'EGLISE & COMMUNE ST ALBAN LEYSSE
CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE |
| 31/01/06 | CONTRAT ASSURANCE AUPRES DE GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE
PORTANT GARANTIES STATUTAIRES AGENTS AFFILIES ET NON AFFILIES A LA CNRACL |
| 06/02/06 | PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
CONVENTION DE MANDAT D'ETUDES PREALABLES AVEC LA S.A.S. |
| 09/02/06 | AMENAGEMENT DU CARREFOUR RTE DE ST SATURNIN – CHEMIN DE LA BRAZIERE
SIGNATURE ACTE D'ENGAGEMENT & DOCUMENTS AFFERENTS AU MARCHÉ
(GROUPEMENT GERLAND SAVOIE LEMAN/GONTHIER /DYEN) |
| 14/02/06 | HONORAIRES MISSION D'ETUDE :
Rénovation installations thermiques de la salle polyvalente, du gymnase
ET DE L'ECOLE MATERNELLE (BUREAU D'ETUDES ET D'INGENIERIE VIVANCE) |
| 15/02/06 | ELARGISSEMENT DE LA RUE DES ECOLES AVEC REPRISE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
SIGNATURE ACTE D'ENGAGEMENT & DOCUMENTS AFFERENTS AU MARCHÉ
(ENTREPRISE EUROVIA ALPES) |
| 16/03/06 | DROIT DE PREEMPTION URBAIN NON EXERCE |

ADMINISTRATION GENERALE

✓ **COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION COMPOSITION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE, à l'unanimité**, de modifier la composition des commissions municipales comme suit :
M. DIDIER, nouveau membre du Conseil Municipal, entre dans les Commissions « Urbanisme – Travaux - Environnement » et « Vie Associative – Affaires Scolaires ».

✓ **INSTALLATION CLASSEE : SOCIETE CAFES FOLLIET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **N'EMET** aucune observation particulière sur le dossier d'installation classée présenté par la Société Cafés Folliet afin de régulariser et d'étendre les activités de l'installation de torréfaction située sur le territoire de la Commune de Chambéry.

FINANCES

✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le Conseil Municipal, après le retrait de M. Le Maire et à l'exception de quatre abstentions,

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2005 du Budget Général.

LIBELLES		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes 2005	Titres de recettes émis	3 156 134,98 €	1 332 646,73 €	4 488 781,71 €
	Recettes en reste à réaliser		169 496,00 €	169 496,00 €
Dépenses 2005	Mandats émis	2 712 599,97 €	1 714 768,44 €	4 427 368,41 €
	Dépenses en reste à réaliser		322 709,18 €	322 709,18 €

✓ AFFECTATION DU RESULTAT 2005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de quatre abstentions,

- **AFFECTE** la somme de 844 887,95 € à la section d'investissement à l'article 1068,
- **DIT** que le solde des excédents après affectation, soit 213 523,63 € sont affectés à l'article R 002 résultat de fonctionnement reporté.

✓ APPROBATION COMPTE DE GESTION 2005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de quatre abstentions,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2005, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

✓ BUDGET PRIMITIF 2006 : EXAMEN ET VOTE AVEC REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de quatre abstentions,

- **ADOpte** ledit budget dont la balance s'équilibre ainsi qu'il suit :

Section Fonctionnement	Recettes - Dépenses 3 283 647 €
Section Investissement	Recettes - Dépenses 3 333 485 €
Total cumulé	6 617 132 €

✓ FISCALITE LOCALE 2006 : VOTE DES TAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de quatre abstentions,

- **FIXE** les taux d'imposition à :

TAXE D'HABITATION	8,37 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	18,71 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	66,92 %

✓ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2006

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'exception de une abstention,

- **ACCEPTÉ** le tableau des subventions aux associations pour un montant global de 68 205 €

./...

✓ FCTVA POUR TRAVAUX ECOLE MATERNELLE LA PLAINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, **à l'unanimité**,

- **D'AFFECTER** les opérations susvisées en section d'investissement du budget communal de l'année 2006,
- **DE SOLLICITER** le fonds de compensation de la T.V.A. pour ces travaux spécifiques.

✓ ENERGIES RENOUVELABLES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, **à l'unanimité**,

- **D'ACCORDER** une aide financière aux propriétaires habitant la commune, à compter du 1^{er} Avril 2006, pour l'acquisition d'équipements de production d'énergie,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à attribuer les aides dans la limite des crédits budgétaires inscrits chaque année.

INTERCOMMUNALITE

✓ CHAMBERY METROPOLE : AMENAGEMENTS DE VOIRIES DESTINES A AMELIORER LA CIRCULATION DES BUS (BILAN CONCERTATION)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de bilan de la concertation SOUS RESERVE QUE LE CHOIX DE LA VARIANTE DU SITE PROPRE SUR LA RN 512 SOIT DEFINI EN ACCORD AVEC LA COMMUNE.

✓ CHAMBERY METROPOLE : ECHANGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. Le maire à signer la convention d'échange de données géographiques entre Chambéry Métropole et la Commune de Bassens.

URBANISME

✓ ACQUISITION FONCIERE : AVENUE DE BASSENS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, **à l'unanimité**,

- **D'ACQUERIR** à raison de 100 €/le m² la parcelle de terrain cadastrée section B n° 226 au lieu-dit « DRALIS », propriété de Madame BADIN Madeleine ;
- **DE CHARGER** Maître CHARNAY, notaire à Montmélián, de la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

✓ ACQUISITION FONCIERE : AVENUE DE BASSENS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, **à l'unanimité**,

- **D'ACQUERIR** à raison de 100 €/le m² la parcelle de terrain cadastrée section B n° 944 au lieu-dit « DRALIS », propriété de Madame JANIN Madeleine ;
- **DE CHARGER** Maître BINI, notaire à Chambéry, de la rédaction de l'acte à intervenir ;
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

TRAVAUX

✓ DEMANDE DE SUBVENTION : - PERRIER GUSTIN EMBELLISSEMENT TRANSFORMATEUR EDF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, **à l'unanimité**,

- **DE SOLLICITER** une subvention au S.D.E.S. pour le projet de décor peint sur le transformateur E.D.F. rue Perrier Gustin,
- **D'INSCRIRE** au budget communal les crédits nécessaires pour l'opération précitée.

. / ...

✓ **DEMANDE DE SUBVENTION : - GYMNASE CHEF LIEU**

PRODUCTION EAU CHAUDE SANITAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, **à l'unanimité**,

- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention pour le projet d'installation thermique pour la production d'eau chaude au gymnase du Chef Lieu auprès de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de la Savoie,
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget communal 2006 (par autofinancement) les crédits nécessaires à l'opération dont le coût prévisionnel est de 13 650 €HT
- ✓ **DE S'ENGAGER** à commencer les travaux qu'après notification des décisions relatives aux demandes de subvention présentées.

ECHANGES EUROPEENS

✓ **PARTICIPATION DES FAMILLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

- ✓ **DE FIXER**, comme indiqué ci-dessous, les participations des familles au séjour « échanges européens » pour l'année 2006.

Séjour CM2	Enfant domicilié à Bassens	150 €enfant
en Gironde	Enfant domicilié hors de Bassens	179 €enfant

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

✓ **MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE : AVENANT CONVENTION**

Par délibération en date du 30 novembre 2005, il a été décidé de recourir aux services de l'archiviste-documentaliste de Chambéry Métropole afin de procéder au tri et au classement des archives de la commune.

La convention initiale prévoyant une intervention de 20 jours, il s'avère que celle-ci doit être prolongée de 4 jours pour achever l'intégralité de la mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un archiviste de Chambéry Métropole auprès de la commune ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le document susvisé.

PROCHAINE REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 31 MAI 2006 A 19H.